



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Stages dans les territoires ruraux

Question écrite n° 12866

#### Texte de la question

M. Maxime Minot appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les annonces du Président de la République, le 18 septembre 2018. En effet, lors de sa conférence de presse à l'occasion de la présentation du plan santé, ce dernier a évoqué des mesures à l'étude visant à favoriser la mobilité des étudiants en médecine sans entrer dans les détails. Aussi, il lui demande si une des pistes envisagées serait d'inclure dans leur *cursus* un stage dans des territoires sous-dotés tels les territoires ruraux.

#### Texte de la réponse

S'agissant du développement des stages, la mesure a été adoptée dans le cadre du vote de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. C'est une première réponse à l'urgence territoriale. Le gouvernement souhaite systématiser le stage ambulatoire en soins en autonomie supervisée pour les étudiants en dernière année d'internat à compter de 2021. Les contours du dispositif seront définis par un décret, pouvant notamment ouvrir la possibilité d'une supervision à distance, afin de laisser davantage de souplesse dans l'organisation des terrains de stage. Un groupe de travail sera mis en place dans les prochaines semaines pour accélérer la dynamique et pour faire découvrir l'exercice en zone sous-dense.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Minot](#)

**Circonscription :** Oise (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12866

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 octobre 2018](#), page 8732

**Réponse publiée au JO le :** [22 octobre 2019](#), page 9461